

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui fait suite à de nombreux échanges informels à ce sujet et, comme vous le rappelez dans votre interpellation, à un article de presse dont tout un chacun ici n'aura pas manqué de prendre connaissance.

Vous avez, je pense, bien compris la situation dans la zone concernée et vous utilisez, dans votre interpellation, le vocabulaire que le Bourgmestre et moi-même nous ne connaissons que trop bien : dangerosité, manœuvres compliquées, accident évité de justesse...

Je tiens à vous rappeler que c'est la commune, et le service mobilité en particulier, qui ont sollicité les directions de nos écoles et ont rappelé l'existence de ce dispositif de « rue scolaire ». Cette majorité en a toujours soutenu le principe et elle continuera à le faire, pour autant que les rues scolaires concernées puissent être mises en place de manière correcte, durable et en adéquation avec son environnement.

La commune n'a pas « finalement décidé » de mettre en place une rue scolaire, mais elle en a soutenu le principe auprès de la Direction de l'école, en offrant l'expertise du service mobilité et rendant possible la mise en place de ce projet, à titre d'essai. Essai qui est d'ailleurs prévu par la législation relative à la mise en place des « rues scolaires ».

Il me faut vous préciser que la commune et le service mobilité ne coordonnent pas la « rue scolaire », nous lui apportons notre soutien. Il appartient donc à la Direction de l'école de prendre en charge cette coordination et il est évident que la communauté éducative dans son ensemble, doit être concernée et partie prenante du projet. La « rue scolaire » est en soi un projet éducatif, dont les vertus pédagogiques nous semblent évidentes, au moins autant qu'à vous.

Il requiert l'adhésion et une participation active de la Direction, des parents, mais également du corps enseignant et du personnel administratif. Sans oublier, bien évidemment, les riverains, qu'il y a lieu de consulter.

Le service mobilité a offert son soutien à l'école concernée, comme ce fut le cas, par exemple, pour l'école La Source. Le dossier établi par Bruxelles Mobilité, les courriers types et tous les documents utiles à la réalisation du projet ont été fournis à l'école.

Je comprends votre démarche de conseiller communal, complétée par le fait qu'il s'agit de l'école de vos enfants. Il n'existe pas à proprement parler de rapport écrit des réunions que nous avons tenu, par exemple, avec la Direction de l'école.

Comme je vous l'ai expliqué à plusieurs reprises déjà, j'ai instauré, lors de mon entrée en fonction, un groupe de travail Mobilité hebdomadaire, qui réunit la zone de police, le service Mobilité et moi-même. Lors de cette réunion nous évoquons les problèmes divers et variés qui remontent des différents services, de nos administrations respectives ou du terrain et chacun prend ses propres notes pour faire le suivi, le plus efficace possible, sur le terrain. Je ne peux donc pas vous communiquer des procès-verbaux inexistant.

Concernant les rapports de police, je vous rappelle ce qui a été écrit à ce sujet par l'administration à votre question écrite, à savoir :

« Après recherches et contact avec la direction circulation de la zone, il apparait qu'il n'existe pas de rapport en tant que tel avant la rue scolaire. L'évaluation de la police après période de test a été émise par mail et les éléments de ce dernier ont été repris dans notre courrier daté du 7 novembre dernier. Afin de répondre à votre demande, la police s'est engagée à réaliser, dans les prochains jours, une analyse complète de la situation, avant, pendant la rue scolaire et celle actuelle. Ce rapport officiel en bonne et due forme pourra alors vous être transmis. »

De l'analyse réalisée par la police et des retours qui m'en ont été faits de manière informelle, la situation était plus dangereuse après la mise en place du dispositif qu'elle ne l'était avant... J'ai demandé, à titre exceptionnel afin de vous documenter le plus complètement possible, que la police établisse un rapport circonstancié « avant/après ». A l'heure de vous répondre, ce rapport ne m'a pas encore été communiqué et il va de soi, même si peut-être vous en doutez, que je me ferai un plaisir de vous le transmettre.

Cette demande exceptionnelle auprès de notre zone de police a un double objectif : le premier est d'être le plus transparent possible quant à cette problématique et le second est de pouvoir se servir de ce rapport afin de préparer l'avenir.

Parce que votre interpellation masque le plus important : vous savez déjà, c'est moi-même qui vous l'ai communiqué, que nous avons marqué notre accord sur une nouvelle tentative et qu'il a été demandé, dans ce cadre, à la Direction de l'école de retravailler complètement le projet, en tenant compte des riverains du quartier, en travaillant sur une meilleure implication de la communauté éducative, et donc, bien évidemment des parents. La majorité, le Bourgmestre et moi-même en tête, soutiendrons pleinement ce projet qui, s'il est bien ficelé, apportera l'apaisement souhaité dans le quartier et il est évident que le service mobilité, de concert avec la zone de police, soutiendra pleinement ce nouveau projet.

En ce qui concerne le Kiss& Ride, j'ai demandé à mes services de faire l'historique de son installation. Si des modifications doivent être apportées, ce sera fait dans les meilleurs délais, en tenant compte bien évidemment de l'implémentation de la rue scolaire future. Pour répondre à votre question, son retrait est bel et bien envisagé.

La situation « chaotique » que j'évoque dans la presse me revient de plusieurs sources. De la zone de police lors de notre réunion hebdomadaire, de membres du conseil de quartier concerné, du Bourgmestre m'interpellant à ce sujet suite à un conseil consultatif de prévention dans le quartier mais également de membres du personnel communal. Et toutes ces sources concordantes m'ont fait état d'altercations entre parents mais également d'agressions physiques, toujours entre parents. La problématique devient alors une question de sécurité publique et c'est dans ce cadre, et j'assume parfaitement cette décision, que l'expérience a pris fin.

Par ailleurs, je tiens à souligner que l'école est soutenue dans toutes ses demandes. Le Bourgmestre autorise régulièrement la fermeture de la rue concernée pour les activités organisées par l'école, notamment en rollers.

Je voudrais également souligner que notre collaboration avec la zone de police, et en particulier avec la Direction Circulation, est optimale. Nos administrations se font confiance et travaillent pour le bien-être de tous les citoyens. Je mets un point d'honneur à ce que nos administrations parlent d'une seule et même voix et je continuerai à défendre cette vision de la gestion de l'espace public tant que je suis en fonction. Je ne laisserai personne remettre en cause le travail essentiel que les agents de nos administrations respectives mènent sur le terrain, notamment aux abords des écoles.

Donc, pour terminer, la balle est maintenant dans le camp de la Direction. Nous continuerons à soutenir le projet de rue scolaire pour autant que celle-ci nous présente un projet revu et corrigé, qui tiendra compte de son implémentation dans le quartier, qui tiendra compte des recommandations de la zone de police et qui s'inscrira dans une logique durable.